

VOLCANISME : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

Nos conseils pratiques de prévention climatique



Le volcanisme est toujours le résultat d'une remontée en surface d'un magma profond, mais ses manifestations peuvent différer d'une éruption à une autre. À la Réunion, le Piton de La Fournaise, un des volcans les plus actifs au monde, se caractérise comme un volcan dont les éruptions sont marquées par des coulées de lave fluide.

L'île de Mayotte, quant à elle, n'est pas directement impactée par le risque volcanique mais subit les effets indirects du volcan sous-marin situé à 50 km à l'est de l'île : séismes et submersions marines/tsunamis.

QUE FAIRE FACE AU RISQUE VOLCANIQUE ?

PHASE DE VIGILANCE

Vous êtes randonneurs

- Informez-vous sur l'activité du volcan.
- L'accès à la partie haute de l'enclos se restreint à des sentiers balisés.

Vous vivez dans la zone à risque

- Informez-vous auprès des services de la mairie pour connaître les points de rassemblement et d'évacuation.
- Préparez l'indispensable : papiers d'identité, eau potable et médicaments.

Préparez-vous un kit de secours

- Des réserves d'eau.
- Des aliments non périssables.
- Des vêtements chauds et des couvertures.
- Une trousse de premiers secours.
- Une radio et une lampe de poche à piles.
- Vos papiers personnels.

ALERTE 1 – ÉRUPTION IMMINENTE

- Fermeture de l'accès au public à la partie haute de l'enclos du volcan.
- Interdiction de se poser en hélicoptère dans la zone du volcan.
- Mise en place de panneaux d'informations par l'ONF.

ALERTE 2 – ÉRUPTION EN COURS

- Informez-vous sur l'activité du volcan.
- Respectez les consignes de sécurité données par les services opérationnels.

QUE FAIRE EN CAS D'ÉRUPTION ?

ÉRUPTION DANS L'ENCLOS

Il est possible d'observer l'éruption en respectant ces consignes :

- renseignez-vous sur les sentiers accessibles avant de venir ;
- restez dans les zones balisées (l'accès à l'enclos est interdit en raison du danger) ;
- prévoyez des provisions et un équipement adapté (chaussures de randonnée, vêtements chauds, lampes et un téléphone portable rechargé).

ÉRUPTION HORS DE L'ENCLOS

- Informez-vous sur l'activité du volcan.
- Si la menace est réelle sur les populations et les biens, le maire (ou le préfet) ordonne l'évacuation.

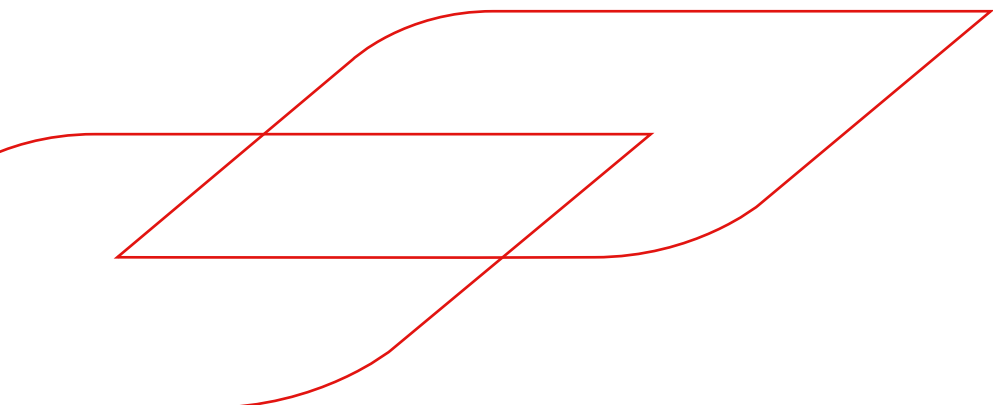
L'évacuation doit se faire dans les meilleurs délais possibles.

- Quittez la zone menacée ou rejoignez les points de ralliement et d'évacuation si vous ne disposez pas de moyen de transport particulier.
- Ne vous réfugiez pas dans le fond des ravines ou dans les sous-sols.
- Rejoignez un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio.
- Respirez à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.

QUE FAIRE LORSQUE L'ÉRUPTION EST TERMINÉE OU STABILISÉE ?

LA PHASE DE SAUVEGARDE

- Informez-vous auprès des autorités et suivez les consignes de sécurité.
- Ne vous approchez pas des coulées qui sont encore chaudes.
- Renseignez-vous et utilisez les sentiers balisés.



Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Prudence Créole ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Prudence Créole,

Société anonyme au capital de 7 026 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro 310 863 139, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège est sis 72, rue Alexis de Villeneuve – 97466 Saint Denis Cedex.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé au registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.



**PRUDENCE
CRÉOLE**

